

adresse semblable à celle de Bologne, dans laquelle le futur pape est prié de réprimer les abus et d'améliorer l'administration de l'état.

REFORMES I REFORMES I DEPARTEMENTS PUBLICS.

Travaux publics.—Terres de la Couronne.

Il est peu de départements dans notre administration coloniale, qui aient été aussi mal conduits et administrés, que celui des travaux publics. Ce n'est pas peu dire, quand il est constaté que tous sans exception ont besoin de réformes générales.

Le résultat des travaux de ces commissions comme des discussions dont elle furent l'objet, fut de constater toute l'étendue des défauts et des vices de l'ancien régime, perpétués dans ces deux départements et combien étaient justes les plaintes du public.

Les terres de la Couronne ont été jusqu'à ce jour administrées à des frais énormes, par des agents locaux, qui la plupart du temps, les ont vendus dans des vues d'intérêt et de profit à des parents et amis, s'enrichissant eux-mêmes rapidement dans des localités du peu d'importance, gardant par devers eux les deniers provenant de ces ventes sans penser à en faire remise au bureau des terres. Les livres et papiers de ce département sont pleins de noms de ces agents locaux délégalitaires.

Il serait bien désirable et pour le gouvernement et pour le peuple que les terres de la Couronne seraient administrées pour l'avantage général. Mais comment peut-on espérer qu'un changement radical et effectif soit introduit et mis en opération, quand le chef du département est la moitié, les trois quarts de l'année à la table du Conseil Exécutif, comme aviseur légal du Gouverneur; quand l'assistant-commissaire ne peut rien faire ou peu de son propre chef et n'a pas de latitude pour agir?

On ne saurait trop appeler l'attention publique sur ces administrations. Les terres de la Couronne peuvent être administrées, pour la moitié des sommes énormes dépensées chaque année par le bureau actuel, et cela encore plus avantageusement pour la province; mais il faudrait que le chef du département put s'occuper des affaires de son bureau, ou bien que son assistant fut un administrateur possédant des pouvoirs suffisants.

Quant aux travaux publics, le honteux gaspillage des deniers de la province, les vols de toutes espèces ont fait ouvrir les yeux à l'exécutif, qui semble disposé à réformer le département de fond en comble; aussi vient-on de créer des commissions spéciales chargées de diriger cette importante administration. La nomination de MM. Robinson et Casgrain nous fait espérer des réformes salutaires. M. Robinson est un honnête homme dans l'opinion générale, qui a su s'acquiescer l'estime et la considération dans notre société, un homme habile et pratique. M. Casgrain, quoique étranger à la vie publique, est un Canadien, qui se présente à nous, avec un nom sans tache et une réputation de haute vertu privée; il peut être fort utile à ses compatriotes dans sa nouvelle position.

Juqu'ici les travaux publics comme les autres départements ont été entre les mains de gens d'une seule origine. Non seulement les canadiens-français n'avaient pas de part à ces administrations, mais il semblait n'y avoir aucun droit pour eux, dans toutes ces choses qui les intéressaient pourtant également avec les autres sujets de sa majesté. Ce régime de partialité, de préférence, était peu propre à effacer ces aspérités, qui résultent des différences d'origine; au lieu de faire de nous un seul peuple, ayant les mêmes droits, les mêmes devoirs nous séparait, nous divisait, en continuant des intérêts séparés et distincts.

Le moyen de nous affecionner, de nous satisfaire de contenter tout le monde n'est-il pas d'introduire, non en principe et en théorie seulement, mais en pratique et réellement, une justice égale entre tous les partis et toutes les origines.

On demande encore aujourd'hui: ce que veulent les canadiens; ce qu'ils prétendent obtenir par leur opposition au gouvernement. Ils prétendent obtenir ce qu'on leur a refusé de tout temps des droits égaux. Faites le tour de tous les bureaux publics, et vous verrez à peine un canadien, par-ci par-là, au milieu de cette légion d'employés et de fonctionnaires publics et vous appelez cela de la justice égale? Pourquoi sur cette terre que nos pères ont rongée de leur sang, à votre service, et que leurs fils arosent et fécondent encore de leurs sueurs serions nous sur un pied d'infériorité? Non, il nous faut des droits semblables; il nous faut; nous combattons encore avec la même énergie, et quand les soldats d'aujourd'hui ne seront plus, et vous verrez d'autres les remplacer et marcher sur leurs traces.

Le temps nous sert; nous vivons dans un siècle de réformes; réformes sociales et politiques, réformes religieuses et humanitaires; grâce à notre époque, nous voyons croître les abus; les préjugés s'effacent, au grand avantage des populations. Encore quelques sessions et nous parviendrons à faire disparaître entièrement le vieux système décrié, que les officiels voudraient conserver à leur grand profit et avantage.

Nous apprenons que des réformes importantes doivent être faites de suite dans le département des travaux publics; mieux vaut tard que jamais. Les avertissements d'entreprises et autres seront publiés en français dans les principaux journaux; ceux, le plus en circulation.

Les spécifications et devis seront traduits en français, et déposés dans les localités où devront se faire les ouvrages. Un délai plus long et suffisant sera donné pour faire les offres d'entreprises; une personne sera préposée au bureau pour donner en français toutes les explications possibles et requises. De la sorte les entrepreneurs et ouvriers canadiens, auront les avantages de pouvoir concourir; et la province y gagnera, de meilleurs ouvrages; car on sait combien de fois des gens, presque ou tout à fait étrangers au pays ont entrepris, sans moyens suffisants, des ouvrages considérables qu'ils n'ont pu continuer.

Assésit qu'il sera partiel et autant que compatible avec la due exception des travaux publics, les établissements seront réduits au nombre d'officiers et employés indispensables.

On nous informe aussi que des règlements, ont été adoptés pour l'ajustement des réclamations pour les dommages occasionnés aux habitants par les lignes des canaux de Lachine et de Beauharnois.

Nous nous félicitons que ces réformes si nécessaires, que nous promet M. Casgrain, seront mis à effet. Le pays lui en saura gré. Sa position aux travaux publics, indépendante de toute existence politique, lui permet de s'occuper des intérêts de ses compatriotes. Il y a un beau champ ouvert devant lui; puisse-t-il le parcourir, comme il y entre, avec la ferme détermination de servir son pays. Il trouvera dans l'exécution seule de ses devoirs d'homme public, une récompense égale à celle que ses concitoyens d'en bas viennent de lui offrir pour ses vertus de citoyens.

CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT A L'ATLANTIQUE.

Nous avons les nouvelles les plus satisfaisantes à annoncer sur cette magnifique et importante entreprise. Les citoyens de Montréal et les habitants du pays entier se montrent disposés à prêter main-forte au projet et cela avec un empressement. Depuis la grande assemblée de lundi plus de MILLE PARTS ont été prises par des gens de toutes les classes, de toutes les conditions. Chemin de fer! est le mot d'ordre de Montréal depuis quelques semaines. Les capitalistes se montrent disposés à commencer de suite les travaux, sous peine de perdre le reste de la participation. Nous considérons le projet assuré d'aujourd'hui; Montréal a devant elle un immense avenir de prospérité.

Il faut redoubler d'efforts pour hâter les ouvrages, qui vont commencer d'ici à St. Hyacinthe. Les comités nommés dans les différents quartiers, devraient faire des assemblées de sections; là, les gens seraient plus chez eux; il serait possible de leur faire comprendre d'une manière plus familière, les avantages sans nombre, qui vont résulter du chemin de fer projeté, etc.

Les parts prises jusqu'à ce jour sont comme suit: à peu de chose près; Angleters, 2,600; Montréal, 2,600; Townships et campagnes, 2,000; Québec, 100. Total, 7,300.

CONCERT DE M. GIBERT, Célèbre Chanteur des Salons de Paris.

Le vent est aux concerts dans notre bonne ville. Les artistes se succèdent les uns aux autres, sans interruption. Aujourd'hui nos familles Canadiennes apprécient avec plaisir l'arrivée de M. GIBERT au milieu de nous. Ce monsieur s'est fait entendre dans les salons de Paris, dans les concerts en Europe et aux Etats-Unis avec le plus grand succès. Les lecteurs du Courrier des Etats-Unis se rappelleront son nom et les éloges prodigués par cette feuille, à ses talents de chanteur.

M. G. est accompagné par Mme. Cyrus, qui est une artiste distinguée et par MM. Brady et Winter qui sont aussi bien connus. Le programme contient des morceaux attrayants. Il y aura foule, puisque c'est aux bénéfices des incendiés de Laprairie.

PROGRAMME. Première Partie.

- 1. La Sérénade de Don Pasquale, chanté par M. Gibert Donizetti. 2. Vendredi, Samedi et Dimanche, "Mme. Cyrus. Paganini. 3. Grande Fantaisie pour Guitare, exécuté par l'auteur. 4. Plus de Mère, chanté par M. Gibert Paganini. 5. Le bon Curé, chanté par M. Gibert Paganini. 6. Le trouble et la frayeur, (Domino noir), Mme. Cyrus. Auber.

Deuxième Partie.

- 1. Romanes "de l'Éclair," chanté par M. Gibert. Hulevy. 2. Une fleur pour réponse "Mme. Cyrus. Mistinguin. 3. Duo Concertant pour Violon et Flauto, sur les motifs de Guillaume Tell, exécuté par MM. Winter et Brady. Rossini. 4. Le Yolle Blanc—la favelette du village, Mme. Cyrus. Murpon et Berst. 5. Le Père Crinquefort, (scène comique), A. de Beauplan.

ASSURANCES MUTUELLES POUR LES CAMPAGNES.

Il n'est pas hors de propos dans ce temps où nous sommes alligés de tant d'incendies, de recommander à nos campagnes la formation d'assurances mutuelles contre le feu. La plupart des gens résident hors des villes ont des objections à assurer leurs propriétés aux assurances mutuelles des villes, parce qu'ils disent, ils ont à payer pour les incendies si fréquents dans les cités. Comme il est absolument nécessaire de s'assurer, si vous ne voulez pas vous assurer dans les villes, formez donc des assurances mutuelles dans les comités. L'incendie peut vous ruiner d'un jour à un autre de fond en comble, et vous hésitez à vous réunir ensemble pour votre commune protection contre un semblable fléau! Prenez garde qu'on cesse de vous prendre en pitié pour votre négligence et votre apathie.

Au moment où les chaleurs incommoient tant de personnes, on nous saura gré de donner un moyen facile de se procurer de l'eau froide comme la glace, de la manière la plus simple et la plus à portée de tout le monde. Ce moyen est employé dans les pays tropicaux, où il est impossible de se procurer de la glace. Il suffit d'envelopper le vase où se trouve l'eau de plusieurs rangées de gros linges de coton, mouillés constamment. L'évaporation de l'eau enlève la chaleur de l'intérieur, et donne à l'eau le froid de la glace.

ASSEMBLÉE A ST. JEAN.

Pour les incendies de Laprairie. Une assemblée a eu lieu à St. Jean pour recourir les incendies de Laprairie; on a organisé un comité de secours. Un si noble exemple devrait être suivi par toutes les paroisses; il doit être; tous les villages sont exposés aux mêmes malheurs; faites aux autres, ce que vous voudriez qu'on vous fit en pareil cas. Nous donnerons les noms de ceux des villages et paroisses, qui organiseront des comités de secours.

Le rapport circulé dans les journaux, de la mort de M. Watts représentant du comité de Drummond, paraît faux. Il est contredit par les amis de ce monsieur, qui disent que M. Watts est en bonne voie de recouvrer sa santé.

CIMETIERE CATHOLIQUE DE MONTREAL.

Nous ne voulons pas parler de l'état déplorable dans lequel est cette dernière demeure de nos pères. C'est le sujet d'un autre article. Nous voulons seulement aujourd'hui signaler un abus dont tous nos concitoyens ont si à plaindre. Dans cette saison où les mortalités sont si fréquentes, surtout parmi les enfants, il arrive qu'un grand nombre de corps soient rendus au cimetière en même temps. Là, ils sont déposés dans la chapelle, et il faut attendre l'arrivée d'un prêtre pour faire leur inhumation. Le prêtre descendant doit se rendre au cimetière à neuf heures du matin; mais il arrive souvent que ce Mons. soit retardé par quelques funérailles ou autres soins de son ministère. Alors un grand nombre de citoyens, ayant tous leurs affaires et leurs occupations, sont obligés d'attendre une demi-heure, une heure quelque fois, l'arrivée d'un prêtre, et aussi quand il vient, l'inhumation est quelquefois faite avec précipitation et sans cette grave et digne solennité funéraire qui convient surtout à notre auguste religion. C'est là un abus auquel il faut remédier. Pourquoi si les besoins de la ville l'exigent, n'y aurait-il pas un prêtre rendu au cimetière, le matin de bonne heure, pour faire les inhumations à mesure que les corps arrivent? Pourquoi faire attendre le public? Pourquoi, enfin inhumer dix, douze, quinze, vingt enfants en se tenant sur le bord d'une seule fosse, au lieu d'aller à chaque successeur?

Nous espérons qu'à l'avenir, on reformera cela, sinon, nous remplissons notre devoir de journaliste quoiqu'il nous en coûte.

LA RIVIERE CHAMBLY.—VARENNES.

La chaleur du Sénégal dont nous jouissons, ayant transformé Montréal en zone désolée où le climat respire un atmosphère de sable et de poussière et chemins sur des pierres calcinées, que reste-t-il à faire aux heureux et aux opulents de ce monde, sinon de se diriger par caravanes nombreuses vers quelques oasis délicieuses de la campagne, ou ils puissent jouir d'un air pur et frais, et reposer leurs yeux sur des arbres et des prés verts. Nous devons recommander aux citadins les bords de la rivière Richelieu depuis Chambly jusqu'à Sorel. Ces lieux sont bien dignes d'être visités.

Vos partez de Montréal pour prendre à Chambly le petit steamer le Richelieu; vous descendrez jusqu'à Sorel de jour; vous admirerez les belles campagnes; de Sorel vous remonterez le fleuve jusqu'à Montréal. On ne saurait faire un plus joli voyage; le steamer Richelieu est très confortable. Les capitaines, poli, prévenant, plein d'attentions. Varennes continue à voir affluer à ses sources une foule de visiteurs. La société y est très gaie. Nous sommes bien aises que les canadiens parcourent ainsi les établissements du pays.

ASSEMBLEE POUR SECOURIR LES INCENDIES DE LAPRAIRIE.

L'assemblée de mardi dernier était peu nombreuse. Les citoyens de Montréal seraient-ils indifférents à une aussi grande infortune que celle qui vient de frapper le joli florissant village de Laprairie? Non, nous connaissons trop bien la charité de nos compatriotes pour douter de leurs sympathies, quand leurs frères en ont tant besoin. Les procès-verbaux du comité de secours prouveront la justesse de nos prévisions; l'assemblée de mardi a manqué de notification suffisante. Voici les procès-verbaux de cette assemblée.

Son honneur le maire de Montréal fut unanimement appelé au fauteuil, et M. G. Lévassuer fut prié d'agir comme secrétaire, et après quelques remarques de la part du président l'assemblée adopta les résolutions suivantes:

Proposé par l'hon. Joseph Masson, secondé par J. Bourret écor. Résolu, 1. Que cette assemblée, pénétrée des sentiments de la plus vive sympathie pour les habitants de la Prairie, à l'occasion de la triste et affligeante catastrophe, qu'ils ont soufferte dans la destruction de leur village par le feu, dans la nuit du 4 courant, approuve hautement la mesure prompte et généreuse adoptée par Son Honneur le Maire de cette cité, et par d'autres inconnus également animés par des sentiments de philanthropie, pour subvenir à la détresse des victimes de cette calamité. Elle est d'opinion qu'il faut prendre immédiatement d'autres mesures plus efficaces pour leur porter des secours plus permanents.

Proposé par Jacob DeWitt, écuier, secondé par C. S. Chénier, écuier. Résolu, 2. Qu'il est nécessaire de prélever des fonds pour l'objet désigné dans la dernière partie de la résolution précédente, que pur y parvenir, on en appelle à la libéralité, et à l'humanité reconnue, et si souvent éprouvée des citoyens de Montréal, et qu'un comité de cinq-vingt membres (avec pouvoir d'ajouter à ce nombre) soit nommé à cette effet, particulièrement pour employer les fonds que l'on se propose de lever, afin de faire parvenir des secours aux infortunés habitants de la Prairie, à proportion de leurs besoins respectifs.

Proposé par B. H. Le Moine, écor., secondé par B. Workman, écor. Résolu, 3. Que les Messieurs suivants composent le comité pour mettre à exécution les résolutions ci-dessus, savoir: J. E. Mills, écor. T. B. Anderson; l'hon. George Moffatt; Jacob DeWitt; l'hon. A. N. Morin; W. Molson; l'hon. L. H. La Fontaine; David Torrance; l'hon. A. Cuvillier; Benj. Lyman; M. M. Joseph Bourret; John Redpath; L. T. Drummond; Jos. Jones; Jacques Viger; A. Prevost; C. S. Chénier; H. Lévesque; John Donegan; L. De La Graye; Olivier Berthelet; L. Durney; Pierre Beaubien; Fleury St. Jean; Pierre Jodoin; B. Brewster; Joseph Vallée; Charles Wilson; Alexis Laframboise; J. Blanchard; A. La Rocque; W. F. Leate; J. A. Berthelot; J. A. Gagnon; Jean Bruneau; John White; H. Paré; John Jordan; Frs. Trudeau; Jérôme Grenier; John Duggall; Joseph Grenier; Frs. Leclair; Joseph Boulanger; N. B. Desmarquez; A. Laberge; André Guimet; David Pelier; C. Perrault; C. Arcout; W. Lynn; D. P. Row; A. Simpson; T. Pelletier; John Frothingham; R. A. R. Hubert; W. Workman; C. L. Ruder; C. S. Kötler.

Proposé par Pierre Jodoin, écor., secondé par John White, écor. Résolu, 4. Que B. H. Le Moine, écor., soit nommé trésorier du comité. Des remerciements sont ensuite votés au président et au secrétaire. Voici la liste des souscriptions qui ont été recueillies après l'assemblée:

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes Banque du Peuple, J. E. Mills, l'hon. J. Masson, J. Donegan, l'hon. H. B. Viger, J. E. Mills, B. H. Le Moine, L. M. Viger, H. Paré, C. S. Chénier, T. B. Anderson, Jacob DeWitt, W. Molson, David Torrance, Benj. Lyman, John Redpath, Jos. Jones, A. Prevost, H. Lévesque, L. De La Graye, L. Durney, Fleury St. Jean, B. Brewster, Charles Wilson, J. Blanchard, W. F. Leate, J. A. Gagnon, John White, John Jordan, Frs. Trudeau, Jérôme Grenier, Joseph Grenier, Joseph Boulanger, A. Laberge, David Pelier, C. Arcout, D. P. Row, T. Pelletier, R. A. R. Hubert, C. L. Ruder, C. S. Kötler.

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes J. DeWitt, F. Jodoin, Dr. Beaubien, T. Pelier, 10 0, 10 0, 7 10, 5 0, 235 0.

Le comité nommé à l'assemblée de mardi s'est réuni hier dans la salle de l'hôtel de ville, et a procédé à la nomination de six personnes dans chaque quartier de la Prairie. Nous espérons que leurs efforts seront couronnés de succès.

Le correspondant du Times à Québec dit que lundi soir, M. Holt a fait motion devant le comité de secours que \$250 soient pris des fonds disponibles qui se montent encore à \$10,000, pour être donnés aux incendiés de la Prairie. La considération de cette motion a été remise à la prochaine assemblée.

Etats-Unis.

Il n'y a point en, comme on le disait, de propositions pacifiques faites par le président du Mexique au cabinet de Washington. Seulement M. Black, consul américain à Mexico, aurait instruit son gouvernement que Parodié semait disposé à traiter en échange le port de San Francisco, sur l'Océan Pacifique; de leur côté les Etats-Unis se reconnaîtraient indemnisés des frais de la guerre, donneraient assistance de tout ce qui est dû par le Mexique à leur citoyens, et paieraient enfin une somme de deux à trois millions de piastres. En termes précis cela équivaut à une vente d'une part, à un achat de l'autre: il y a loin de là à l'offre préliminaire de Parodié de céder la Californie et Santa-Fé. Mais après tout, il est est des accommodements, en politique aussi bien qu'en la guerre. Le port de San Francisco remplit les vues du gouvernement américain. M. Polk semble assez disposé à répondre par des négociations positives aux ouvertures inlimitées de Parodié. En effet, samedi, un message présidentiel est arrivé au congrès et l'invitant à accorder une allocation pour faire face à toute dépense qui pourrait être nécessaire pour terminer toutes les difficultés avec la république Mexicaine. "Mon désir sincère, dit M. Polk, est de terminer la guerre actuelle avec le Mexique par une paix juste et honorable—de même que mon désir fut autrefois de l'éviter. Il est probable que le principal obstacle à surmonter pour atteindre à ce but désirable, sera la fixation entre les deux républiques d'une limite satisfaisante pour toutes deux et telle que ni l'une ni l'autre ne soit par la suite portée à la déplacer. Dans la fixation de cette limite nous devons passer un appoint équivaut aux concessions qui pourront être faites par le Mexique."

Le président demande, en conséquence, qu'une somme d'argent indéterminée soit mise à la disposition du pouvoir exécutif pour en être fait tel usage qu'il sera besoin; il en sera, ajoute-t-il, rendu compte comme des autres dépenses, et non comme d'un fond secret. Puis il appelle deux précédents d'une pareille mesure et termine en déclarant que, quelque soit d'ailleurs son désir de conclure la paix dans le plus court délai, il poussera la guerre avec toute la vigueur possible jusqu'à ce que le traité soit signé et ratifié.

RIO GRANDE ET TEXAS. Le steamship New York, arrivé le 1er août à la Nouvelle-Orléans, a apporté des dates fort récentes de Brasos-Santiago et de Galveston. Rien de nouveau du camp. En conséquence de l'ordre du jour du général Taylor, licenciant les troupes volontaires de la Louisiane, les principaux officiers de ces corps ont pris passage sur le New York et sont revenus en bonne santé à la Nouvelle-Orléans. Ces officiers sont: MM. le colonel Marks, l'adjutant Hunter, et le lieutenant Harris, du régiment Andrew Jackson. MM. le colonel Walton, le lieutenant-colonel Forno, le major Breedlove, et le docteur Wilson, du régiment de Washington. MM. les capitaines Forster et Clark, le major McColl, le lieutenant Mace et le colonel Dakin, du régiment Dakin. Etaient aussi passagers à bord du New York, MM. le colonel Morgan, les capitaines Colleton et le lieutenant Alwood, de l'armée des Etats-Unis. Les nouvelles du Texas n'offrent aucun intérêt. Le Galveston News du 28 juillet annonce cependant, sur la foi d'une correspondance, qu'une grande mortalité régnait parmi les immigrants allemands établis à Indian-Point (Texas). La population de cette place se compose de 500 personnes, et l'endroit ne semble pas beaucoup convenir, sous le rapport de la salubrité, et plus encore à cause des privations, à l'émigration européenne.

Des. A Balmceellan, M. Robert Paterson, dernier fils aîné de sir Walter Scott, à l'âge de 80 ans. GRANDE ASSEMBLÉE A ST. CHARLES RIVIERE CHAMBLY. LES sous-signés propriétaires, habitants les bords et environs du Richelieu, croient qu'il est de grand intérêt de cet partie de la province de s'assembler immédiatement, afin de prendre les moyens de représenter au Gouvernement Provincial et au Bureau des Travaux Publics, l'importance de compléter les travaux de la Chaussée (Dam) et des Ecluses de St. Ours, qui ont été déjà tant retardés et qui, quoique toujours considérés comme très nécessaires pour faciliter le commerce et le transport des produits de cette partie du Canada, ne sont devenus encore plus, depuis que la mère patrie nous a privé de la protection qu'elle accordait aux produits Canadiens, dans ses Marchés. En conséquence tous les amis du pays et les intéressés dans le commerce de cette section de la province sont priés de s'assembler Mercredi le 19 Août prochain à midi, à l'Hôtel d'Union à St. Charles. Wilfred Nelson, M. P. P. John Lussignan, F. Franchère, M. P. P. F. X. Rolland, J. Edmond Campbell, F. Bruneau, J. C. Sincennes, A. Girard, James Kelly, J. B. Leblanc, Joseph Leblanc, Joseph Grenier, fils, Henry Brown, C. H. Frechette, Alex. Bigonnes, Guillaume Demers, J. P. P. Melot, L. Querret, Charles de Salaberry, J. E. Leblanc, N. P., Lewis T. Drummond, David Forby, Joseph Guy, William Guy, Augustin St. Louis, C. Danneville, P. O. Decretz, R. A. Hubert, S. Marchessault.

- A. G. Cartier, Séraphin Jarrot, John Fraser, John Adams, E. Benoit, Benjamin Tetro, John Tiffin, F. X. Lacombe, John Chamard, J. H. Picaud, J. B. Kimbry, François Charbon, A. Marcell, P. Paré, Amable Demers, Narcisse Beauvois, A. Kierszkowski, S. Monk, O. Chamard, David Bourdages, J. E. Mignault, P. Morin, J. Bte. Gaudette, J. O. Thibodeau, C. St. Jacques, F. X. Laforce, Louis Pagé, François Gauthier, Antoine St. Jacques, Benjamin Richer, J. O. Leclair, R. Marchessault, M. E. Haller, Louis Gravelle, Elienne Girard, Joseph Perrault, St. Charles, 14 août.

Avortissement. PIERRE MARCOTTE, prévoyant son frère AUGUSTIN MARCOTTE, cultivateur du Cap Saint-Jacques; que MARGUERITE COTÉ son épouse est décédée dans la ville de Montréal, mardi le 4 août courant, après une maladie de quelques jours. Le curé de Cap Saint-Jacques voudrait bien avertir le nommé Augustin Marcotte de la mort de sa femme et l'obliger son frère. Montréal, 13 août, 1846.

ÉCOLE COMMERCIALE DE BONSECOURS.

L'ÉCOLE COMMERCIALE de Notre-Dame de Bonsecours s'ouvrira MARDI le premier de Septembre prochain. H. C. SHARING. Montréal, 14 août.

A VENDRE, 1000 BOITES de VITRES d'Allemagne, 6 1/2 x 7, 7 1/2 x 8, et assortis jusqu'à 14x21. 103 Calicos grandes vitres, 24x33 et autres mesures. Un assortiment de Peinture à l'huile sèche, de différentes couleurs. JESSE JOSEPH, Rue St. Jacques, n. 6. Montréal, 14 août.

GRAND CONCERT DE MUSIQUE VOCALE ET INSTRUMENTALE, AU BÉNÉFICE DES INCENDIÉS DE LAPRAIRIE, Samedi prochain, le 15 Août. Mr. GIBERT, Chanteur distingué de Paris, assisté de MM. CYRUS, et de MM. Brady & Winter. LE CONCERT AURA LIEU A L'HOTEL DALEY. Qui a offert son salon gratis pour cette œuvre de bienfaisance. Pour le Programme voir les petites affiches. Entrée: 50.— On peut se procurer des Billets à l'Hôtel et chez les différents marchands de Musique de cette ville. 14 août.

LA BANQUE PEUPLE, AVIS. LES Actionnaires de cette Institution, sont notifiés par le présent, qu'un DIVIDENDE SEMI-ANUEL de 3 PER CENT (trois et demi) a été déclaré et sera payable le 1er SEPTEMBRE prochain. Les litres de transport seront fermés depuis le 16 août courant, jusqu'à 1er septembre prochain. Par ordre des directeurs. H. H. LEMOINE, Caisier. Montréal, 14 août, 1846.

AVIS AUX ENTREPRENEURS. DES SOUMISSIONS seront reçues par le sousigné, en son étude, Grande rue du Faubourg St. Joseph, d'ici au 28 AGOUT courant, pour l'érection d'une MAISON d'ÉCOLE, sur les Brèves ou en Bois, à être bâtie au Côteau St. Pierre, en la municipalité de St. Pierre, par ordre des Commissaires. J. B. HOULE, Secrétaire-Trésorier. Montréal, 13 août 1846.

PONT DE GODEFROI. DES SOUMISSIONS seront reçues au Bureau des Travaux Publics jusqu'au MARDI 25 COURANT pour la CONSTRUCTION d'un PONT sur la Rivière Godefroi conformément aux Plans et Devis qu'on peut voir au bureau de H. F. HUGHES, écuier aux Trois Rivières, ou à ce bureau, où l'on peut aussi obtenir toutes autres informations qui seraient requises. Les soumissions, endossées "soumissions pour le Pont de Godefroi," et adressées au sousigné, devront exprimer la somme en bloc pour laquelle on propose d'exécuter l'ouvrage parachevé dans toutes ses parties, et contenir le nom de deux personnes solvables qui consentent à devenir cautions pour la que exécution du contrat. L'ouvrage devra être terminé, au plus tard, le 1er July 1847. Par ordre, THOMAS A. BEGLEY, Secrétaire, Département des Travaux Publics, Montréal, 14 août 1846.

En vente à la Librairie Canadienne D'E. R. FABRE & C. PETIT Dictionnaire raisonné des difficultés et exceptions de la langue française. Par MM. Boullée et Sardon. Par. 1843, un volume in-18—prix 5 chellins. 14 août.